

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 8 octobre 2025 à 14 h 00 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Mathieu Isabel, maire des Méchins
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Les membres sont tous présents. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 3.1. Politique de gestion du personnel-cadre de la MRC de La Matanie
 - 3.2. Politique en matière de gestion du rendement au travail de la MRC de La Matanie
 4. Formation à distance "Relève et nouveaux gestionnaires" de l'Université du Québec à Chicoutimi
 5. Octroi de contrat – photos pour la Politique familiale MADA
 6. Autorisation – mandat de services professionnels par le SANAM pour le projet « Accueillir en français »
 7. Entente pour la fourniture de services juridiques en lien avec le traitement des constats d'infraction délivrés par la Sûreté du Québec
 8. Soumissions – travaux de carrosserie (Toyota RAV4)
 9. Projet de règlement numéro 298-2025 constituant le comité plénier de la MRC de La Matanie
 10. Projet de règlement numéro 299-2025 sur les critères de répartition des dépenses et des quotes-parts
 11. TNO – Entente d'entretien du réseau routier forestier 2025
 12. Arts et Spectacles Matanie – Campagne d'adhésion corporative pour la programmation 2025-2026
 13. Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent – renouvellement d'adhésion pour 2025
 14. Autorisation de disposer de matériel informatique et autres périphériques désuets ou défectueux
 15. Sphères de priorités – consultation citoyenne SQ
 16. Varia
 17. Période de questions
 18. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION CA-2025-10-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif de la MRC sont tous présents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant le sujet « Sphères de priorités – consultation citoyenne SQ » et en laissant le Varia ouvert.

ADOPTÉE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

RÉSOLUTION CA-2025-10-02

POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL-CADRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la Politique de gestion du personnel-cadre de la MRC de La Matanie, laquelle a été adoptée en 2020, contient des dispositions favorisant sa parité avec une partie des conditions de travail du personnel syndiqué;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective 2025-2029 prévoit des modifications aux conditions de travail du personnel syndiqué, incluant des hausses salariales supérieures à l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif de la MRC ont pris connaissance d'un projet de modification à la Politique de gestion du personnel-cadre de la MRC de La Matanie afin d'assurer un traitement équitable de l'équipe de direction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

DE recommander, au Conseil, l'adoption de la Politique de gestion du personnel-cadre de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-10-03

POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DU RENDEMENT AU TRAVAIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'en 2026, la MRC de La Matanie souhaite mettre en œuvre diverses actions afin de mieux gérer les risques psychosociaux au travail (RPS), notamment pour assurer ses nouvelles obligations légales découlant de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la MRC a préparé un projet de Politique en matière de gestion du rendement au travail afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Mieux recenser les RPS;
- Fournir une rétroaction aux employés pour les aider à améliorer leur travail;

- Identifier les besoins de formation et les opportunités de développement pour les employés;
- Reconnaître et récompenser les réussites;
- Permettre la fixation d'objectifs réalistes et mesurables;
- Améliorer le climat de travail;
- Développer une culture organisationnelle orientée vers l'amélioration continue;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif de la MRC ont pris connaissance du projet de Politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

DE recommander, au Conseil, l'adoption de la Politique en matière de gestion du rendement au travail de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-10-04

FORMATION À DISTANCE "RELÈVE ET NOUVEAUX GESTIONNAIRES" DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

CONSIDÉRANT la formation "Relève et nouveaux gestionnaires : endosser son rôle et faire rayonner son leadership" de l'Université du Québec à Chicoutimi;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Valérie Charest, directrice du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à participer à cette formation à distance du 17 octobre 2025 au 23 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de madame Valérie Charest et le paiement des frais d'inscription à la formation à distance "Relève et nouveaux gestionnaires : endosser son rôle et faire rayonner son leadership" de l'Université du Québec à Chicoutimi au montant de 1 450 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

OCTROI DE CONTRAT – PHOTOS POUR LA POLITIQUE FAMILIALE MADA

RÉSOLUTION CA-2025-10-05

AUTORISATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS PAR LE SANAM POUR LE PROJET « ACCUEILLIR EN FRANÇAIS »

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a obtenu une aide financière de la FQM pour le projet « Accueillir en français » visant à renforcer l'accueil et l'intégration en valorisant l'usage du français comme langue commune;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie sera partenaire du Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) pour ledit projet en raison de son expertise reconnue à matière d'accueil et d'intégration;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite moderniser le continuum actuel de services offerts en Matanie en assurant leur diffusion en ligne de manière interactive;

CONSIDÉRANT QUE le SANAM assumera la coordination de cette refonte des outils en ligne dans le cadre d'un contrat avec la MRC d'un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de services de ServiceWP au montant de 7 875 \$, avant taxes, pour la programmation et les frais de licence d'un outil numérique basé sur l'extension *WordPress : Survey Marker* pour accompagner le continuum de services du SANAM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer un contrat de services pour la coordination de projet avec le SANAM pour un montant de 5 000 \$;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer les documents requis pour la réalisation d'un contrat de services professionnels par ServiceWP au coût de 9 054,28 \$, taxes incluses;

QUE les deux contrats susmentionnés soient payables par l'aide financière de la FQM pour le projet « Accueillir en français ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-10-06

ENTENTE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES JURIDIQUES EN LIEN AVEC LE TRAITEMENT DES CONSTATS D'INFRACTION DÉLIVRÉS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Me Jean-Pierre Chamberland cessera prochainement le traitement, au nom de la MRC de La Matanie, des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec sur le réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un nouvel avocat pour représenter la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les avocates à l'emploi de la ville de Matane assument déjà le traitement des constats d'infraction en lien avec le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre d'une coopération intermunicipale, les avocates du service du greffe de la ville de Matane pourraient assumer le traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec sur le réseau routier municipal de l'ensemble de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie désigne, avec effet immédiat, la ville de Matane pour représenter la MRC suite aux constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, et/ou la directrice de la gestion financière, madame Nancy Desrosiers, soient mandatés afin d'entreprendre des négociations en vue de la conclusion d'une entente de fourniture de services par la ville de Matane pour le traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec en lien avec le réseau routier municipal.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-10-07

SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CARROSSERIE (TOYOTA RAV4)

CONSIDÉRANT QU'un véhicule de service de la MRC a été endommagé;

CONSIDÉRANT QUE deux propositions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre la moins élevée présentée par l'entreprise Atelier Jacques Gagnon et autoriser les travaux de débosselage du Toyota RAV4 de la MRC pour un montant de 4 667,99 \$ taxes incluses;

D'autoriser le directeur général à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-10-08

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 298-2025 CONSTITUANT LE COMITÉ PLÉNIER DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 296-2025, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026, prévoit le versement d'une rémunération pour la participation des membres du conseil de la MRC siégeant sur le comité plénier;

CONSIDÉRANT QU'en prévision de l'entrée en vigueur dudit règlement, il y a lieu d'entreprendre la création du comité plénier dont les principaux pouvoirs seront la surveillance de l'administration des différents services de la MRC et l'étude de toute question d'intérêt en lien avec les compétences exercées par la MRC afin de proposer des orientations stratégiques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif de la MRC ont pris connaissance d'un projet règlement préparé par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

DE recommander, au Conseil, l'adoption du Règlement numéro 298-2025 constituant le comité plénier de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-10-09

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2025 SUR LES CRITÈRES DE RÉPARTITION DES DÉPENSES ET DES QUOTES-PARTS

CONSIDÉRANT QUE le règlement établissant les critères de répartition des quotes-parts de la MRC de La Matanie a été adopté en 2023;

CONSIDÉRANT QUE, depuis son adoption, la MRC a déclaré sa compétence dans une partie des domaines de la sécurité incendie, de la prévention incendie et de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'évolution du service de transport collectif et la nécessité d'en élargir les sources de financement;

CONSIDÉRANT QU'en 2025, le législateur a formalisé le rôle des MRC en matière de sécurité civile en leur confiant la réalisation d'une démarche régionale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entamer la révision du Règlement numéro 290-2023 en prévision de l'adoption des prévisions budgétaires 2026 en novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif de la MRC ont pris connaissance d'un projet règlement préparé par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

DE recommander, au Conseil, l'adoption du Règlement numéro 299-2025 sur les critères de répartition des dépenses et des quotes-parts.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-10-10

TNO – ENTENTE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER FORESTIER 2025

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Réserve faunique a sollicité la participation financière de la MRC de La Matanie au fonds relatif à l'entretien du réseau routier principal dont la gestion est assumée par la SÉPAQ;

CONSIDÉRANT QUE les principaux usagers du territoire participent au financement du fonds dont des entreprises forestières;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a déjà contribué à la hauteur de 5 000 \$ en 2022 et de 3 000 \$ en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reconnaît l'importance de l'entretien des principaux chemins forestiers de la réserve faunique de Matane pour offrir un accès sécuritaire au territoire public et supporter le développement des activités en contact avec la nature lesquelles participent au développement économique local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la contribution de 5 000 \$, plus les taxes applicables s'il y a lieu, à la SÉPAQ à partir du budget du territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour afin de participer au fonds relatif à l'entretien du réseau routier principal (2025);

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer le protocole d'entente ou les autres documents requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-10-11

ARTS ET SPECTACLES MATANIE – CAMPAGNE D'ADHÉSION CORPORATIVE POUR LA PROGRAMMATION 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Arts et Spectacles Matanie a repris la diffusion officielle des arts de la scène dans La Matanie et lancé une première programmation à l'automne 2024;

CONSIDÉRANT QU'en plus de la relance, l'organisation a présenté une campagne d'adhésion corporative offrant aux entreprises et aux organismes de la région la possibilité de partager la culture en achetant des billets à tarif préférentiel;

CONSIDÉRANT l'offre d'adhésion à la MRC dans le cadre de la deuxième édition de la campagne corporative pour la programmation 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif désirent encourager le diffuseur et offrir des billets au personnel de la MRC voulant profiter d'activités culturelles offertes dans le milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie adhère à la formule « 2 X plus de culture » comprenant 2 billets/spectacle pour un total de 24 billets (12 spectacles) de la programmation 2025-2026;

D'autoriser le directeur général à verser la somme de 999,40 \$, plus les taxes applicables, et à procéder au tirage des billets reçus auprès des membres du personnel intéressés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-10-12

**COALITION URGENCE RURALE DU BAS-SAINT-LAURENT –
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR 2025**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie reconnaît l'importance de défendre et promouvoir la ruralité au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent a sollicité la MRC de La Matanie dans le cadre de sa campagne d'adhésion 2025;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle des membres corporatifs est de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion 2025 de la MRC de La Matanie, à titre corporatif, à la Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-10-13

**AUTORISATION DE DISPOSER DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET
AUTRES PÉRIPHÉRIQUES DÉSUETS OU DÉFECTUEUX**

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite se départir de matériel informatique et de certains produits électroniques désuets à recycler et que les membres du comité administratif ont pris connaissance de la liste préparée en date du 6 octobre 2025, laquelle est reproduite ci-dessous;

No	Catégorie	Identifiant	Marque	N° de série
1	Ordinateur (Desktop)	Poste95	Lenovo	MJ08V2G1
2	Ordinateur (Desktop)	Poste68	Lenovo	1S10GR0023CAMJ0515WD

3	Ordinateur (Desktop)	Poste87	Lenovo	MJ08LGBY
4	Ordinateur (Desktop)	Poste55	Lenovo	1S3302F3FMJ98MW5
5	Ordinateur (Desktop)	Poste80	Lenovo	MJ05J4X1
6	Ordinateur (Desktop)	BAC/CLD	Toshiba	X2351612
7	Ordinateur (Desktop)	Poste58	Lenovo	1S10AL000CAM5007AAX
8	Ordinateur (Desktop)	Poste72	Lenovo	MJ066B6X
9	Ordinateur (Desktop)	Poste75	Lenovo	MJ06J0QA
10	Ordinateur (Desktop)	Poste86	Lenovo	MJ08LG8K
11	Ordinateur (Desktop)	Poste67	Lenovo	1S10GT002SCAMJ03X
12	Ordinateur (Laptop)	Poste50	Panasonic	2HKWA69296
13	Ordinateur (Laptop)	Mobile1	Panasonic	7KTWA77959
14	Ordinateur (Laptop)	Poste42	Panasonic	1LKSA06311
15	Ordinateur (Laptop)	Poste85	Lenovo	PF-1587LU1809
16	Ordinateur (Laptop)	-	Asus	C80KCT083574
17	Ordinateur (Laptop)	Poste129	Lenovo	MJ-DDG699
18	Ordinateur (Laptop)	Poste82	HP	-
19	Ordinateur (Laptop)	Poste31	Toshiba	1A023349H
20	Ordinateur (Laptop)	Poste43	Panasonic	1LKSA06313
21	Ordinateur (Laptop)	Poste49	Panasonic	2HKWA68382
22	Ordinateur (Laptop)	Poste84	Lenovo	PF-1C5PQ1901
23	Ordinateur (Laptop)	Sainte-Paule	Asus	-
24	Ordinateur (Laptop)	Mobile2	-	A40AAS374108
25	Ordinateur (Laptop)	Mobile1	Asus	A40AAS323596
26	Ordinateur (Laptop)	Poste48	HP	BCAH710084CA224
27	Ordinateur (Laptop)	Poste131	HP	-
28	Ordinateur (Laptop)	Poste22	Acer	LXA6205054825779E008
29	Ordinateur (Laptop)	Poste139	Panasonic	7CKKSA30735
30	UPS (onduleur)	-	Toshiba	CHSUB112A2
31	Routeur	-	TPLink	12284404301
32	Lecteur DVD	-	ElectroHome	E816E-0702031543
33	Télécopie	-	IntelliFax2840	U63274F65287901
34	Récepteur GPS (3)	-	-	-
35	Imprimante	SRSI	Samsung	2508BKAB100199A
36	Imprimante	-	Canon	NFJA038937
37	Imprimante	-	Lexmark	-
38	Clavier (10)	-	-	-
39	Écran (3)	-	-	-
40	Souris	-	-	-
41	Machine à écrire	-	Brother	B46346867

CONSIDÉRANT QUE les dispositions ont été prises pour éliminer les données qui étaient contenues dans les divers équipements;

CONSIDÉRANT QUE ce matériel désuet ou défectueux sera acheminé à l'Écocentre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général, ou la personne que celui-ci pourra désigner à ces fins, à procéder à la disposition du matériel désuet à l'Écocentre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-10-14

SPHÈRES DE PRIORITÉS – CONSULTATION CITOYENNE SQ

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière réunion du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de La Matanie, en juin 2025, la Sûreté du Québec (SQ) a présenté son nouveau programme de consultation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE le programme de consultation citoyenne a pour objectifs de :

1. Répondre aux besoins, aux enjeux et aux problématiques de la population du territoire afin d'obtenir un renforcement du sentiment de sécurité;
2. Entreprendre des actions qui permettront, dans les limites du mandat de la Sûreté du Québec, de répondre aux besoins exprimés;

CONSIDÉRANT QU'en accord avec le cycle de consultation citoyenne, le CSP doit identifier, parmi les six (6) sphères ci-dessous, deux (2) sphères d'acteurs clés qui seront consultés dans les prochaines semaines :

- Administration municipale
- Services municipaux
- Milieu scolaire et jeunesse
- Milieu de la santé
- Milieu communautaire ou des affaires
- Partenaires en sécurité publique

CONSIDÉRANT le contexte électoral et qu'il ne sera pas possible de tenir une rencontre du CSP à court terme, la Sûreté du Québec prend l'initiative de proposer les deux (2) sphères suivantes pour la consultation de cette année :

- **Milieu scolaire et jeunesse** – Il est essentiel d'accorder une place significative à la jeunesse qui représente l'avenir de la MRC. Plusieurs enjeux de sécurité publique émergeront certainement lors des consultations auprès de cette sphère;
- **Milieu de la santé** – Au cours des dernières années, il a été constaté que les problématiques en santé mentale sont en croissance sur le territoire. Celles-ci occupent, année après année, une place de plus en plus importance dans le quotidien des patrouilleurs;

CONSIDÉRANT QUE, dans les prochaines semaines, les acteurs clés ciblés pourront être consultés, que l'analyse des consultations sera faite en janvier ou février 2026 et qu'ensuite les résultats seront présentés aux membres du CSP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter les propositions de la SQ et autoriser le directeur général à confirmer le choix des deux (2) sphères d'acteurs clés qui seront consultés dans les prochaines semaines, soit le **Milieu scolaire et jeunesse** et le **Milieu de la santé**.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION CA-2025-10-15

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu